



Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement

Bobigny, le

EXPÉDIÉ LE 13 NOV. 2018

DRHIL Seine-Saint-Denis
Service de l'Hébergement et de l'Accès au Logement (SHAL)

Réf. : BVSHU / PAF AMH AVDL / 2018-11

Madame, Monsieur,

Vous avez fait appel au 115 de Seine-Saint-Denis et êtes désormais mis à l'abri à l'hôtel depuis plus de 5 semaines. Vous êtes, par ailleurs, accompagné par un travailleur social d'Interlogement93 afin de favoriser votre parcours vers des dispositifs d'hébergement ou de logement.

C'est pourquoi je vous informe par la présente qu'une participation financière va vous être demandée, au même titre que dans un centre d'hébergement ou un logement social.

Dorénavant, vous recevrez tous les mois une facture indiquant le montant que vous devrez payer. Elle mentionne, à titre informatif, le coût de votre mise à l'abri à l'hôtel pour l'Etat.

Le montant de la redevance est calculé en fonction de vos moyens sans dépasser la limite de 10% de ceux-ci. Il vous laisse des ressources suffisantes pour vivre, et sera réévalué à échéance régulière avec votre travailleur social, selon l'évolution de votre situation.

Le montant de votre participation financière, ainsi que les démarches à effectuer, sont intégrés dans le Document Individuel d'Accompagnement et vous seront détaillés par le travailleur social qui vous accompagne, lors de votre prochain rendez-vous.

Votre capacité à gérer le budget familial et à payer une participation financière est indispensable pour l'accession aux dispositifs d'hébergement et/ou de logement. Nous vous invitons à vous inscrire résolument dans cette démarche, qui témoigne de votre autonomie.

Enfin, je vous rappelle que vous devez conserver le lien avec le 115 de Seine Saint-Denis, en particulier pour le renouvellement de votre hébergement et le bon suivi de votre situation par le travailleur social qui vous accompagne.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
La Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Fadela BENRABIA